



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/822

Avenant à la convention cadre du 2 février 2009 entre la Ville de Lyon et l'Association des Agents Retraités Titulaires et non Titulaires de la Ville de Lyon et du Grand Lyon (AR.LY.CO.)

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/822 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU 2 FEVRIER 2009 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DES AGENTS RETRAITES TITULAIRES ET NON TITULAIRES DE LA VILLE DE LYON ET DU GRAND LYON (AR.LY.CO.) (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association des agents retraités titulaires et non titulaires de la Ville de Lyon et du Grand Lyon (AR.LY.CO) a pour objet d'offrir à ses adhérents, agents retraités de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, les moyens de pratiquer toutes les activités culturelles et récréatives qu'elle propose.

A ce titre, elle reçoit des collectivités, des subventions de fonctionnement, dont celle de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite renouveler le partenariat avec l'AR.LY.CO par la signature d'une nouvelle convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 : celle-ci s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville en matière de développement social en direction de ses agents actifs ou retraités et de leurs familles et prévoit les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Pour l'année 2015, le montant de la subvention est fixé à 7 236 euros.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'AR.LY.CO pour l'exercice 2015, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante, soit 7 236 euros, sera inscrite au budget de l'exercice 2015 comme suit :

- budget 01 : 7 023 euros pour la Ville de Lyon.
- budget 03 : 52 euros pour le Théâtre des Célestins.
- budget 06 : 7 euros pour les Halle Bocuse.
- budget 07 : 154 euros pour l'ONL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CLAISSE